

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230330-019

	Service	Administration générale et Affaires juridiques	
	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
Objet	Prestations de nettoyage des vêtements professionnels et divers		
Numéro	Accord-cadre n° 2023F03		
Attributaire	ESAT LES ATELIERS DU VALLON		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R.2122-8° du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant la nécessité de procéder aux prestations de nettoyage des vêtements professionnels et divers ;

Décide,

Article 1 : De conclure l'accord-cadre n° 2023F03 avec :

ESAT LES ATELIERS DU VALLON
15 Route de la Courtine
19340 EYGURANDE

Seuil maximum HT sur la durée maximum de l'accord-cadre : 30.000 €

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.
L'accord-cadre démarrera à l'échéance de l'actuel soit, à partir du **13 avril 2023**.
L'accord-cadre comprend 3 reconductions tacites de 12 mois chacune. Il ne pourra donc pas excéder 48 mois.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 mars 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE